

Question présentée par la députée:

Mme Christina Meissner

Date de dépôt: 23 novembre 2012

Question écrite urgente

Collège André-Chavanne: la fin du sport en plein air?

Le canton, en collaboration avec les communes, se doit d'encourager la pratique du sport dans toutes les classes d'âge de la population du canton. Cela résulte de la loi sur l'encouragement aux sports. En milieu scolaire, l'éducation physique permet de développer différentes valeurs comme le respect, la camaraderie et l'effort notamment. Les cours d'éducation physique tendent à promouvoir un mode de vie sain et incitent leurs participants à pratiquer un sport une fois leur cursus scolaire achevé.

Au collège André-Chavanne, l'éducation physique est source de polémique. Non pas que cette discipline scolaire soit contestée par les élèves ou leurs parents, mais parce que sa pratique sur le terrain d'athlétisme du collège pose problème. En 2009, des fidèles de la Mosquée voisine avaient insulté des jeunes filles mineures qui suivaient un cours d'éducation physique en plein air. Un hebdomadaire nous apprend qu'un enseignant du collège André-Chavanne a renoncé de lui-même à faire courir ses élèves de sexe féminin en tenue de sport pour ne pas heurter la sensibilité des fidèles du lieu religieux adjacent.

Il est surprenant qu'un fonctionnaire, en l'absence de directives de son département, prenne l'initiative de supprimer les cours d'éducation physique des jeunes filles en plein air pour ne pas heurter des personnes dont la croyance commande aux femmes de revêtir leurs mantes (Coran, sourate 33).

Les parents de ces élèves ne comprennent pas pourquoi nos us et coutumes doivent s'aligner sur ceux de la religion musulmane à l'initiative d'un enseignant. En effet, l'usage d'une tenue de gymnastique pour pratiquer du sport (p.ex. un short avec un débardeur) n'est pas, à notre connaissance, considéré comme indécent ou attentatoire à la pudeur.

Ma question est la suivante:

Comment le DIP compte-t-il garantir le maintien des cours d'éducation physique, en tenue de sport et en plein air, pour les jeunes filles du collège André-Chavanne, y compris les vendredis?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.